

DÉROGATION MINEURE

261, rue Saint-Paul

Prenez avis que le conseil municipal de la Ville de Repentigny statuera, lors d'une séance publique qui se tiendra le 10 mars 2026 à la salle du conseil municipal située au 435, boulevard Iberville à Repentigny, à compter de 19 h, sur une demande de dérogation mineure déposée à l'égard de l'immeuble situé au 261, rue Saint-Paul, à Repentigny portant le numéro de lot 2 102 262, pour laquelle le comité consultatif d'urbanisme a émis son avis le 12 février 2026.

L'objet de cette demande est de réduire la superficie d'implantation du bâtiment principal, à usage de centre d'entraide et de ressources communautaires, à 142 m², afin de régulariser sa superficie d'implantation, alors que le règlement exige une superficie d'implantation de 150 m² minimum sur l'immeuble situé au 261, rue Saint-Paul, portant le numéro de lot 2 102 262.

Préalablement à la décision du conseil, toute personne intéressée pourra se faire entendre en regard de ce sujet lorsque ce point sera appelé à l'ordre du jour.

Donné à Repentigny, ce 19^e jour du mois de février 2026.

L'assistant-greffier,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Stéphane Desrochers', is written over a faint, illegible printed name.

Me Stéphane Desrochers, avocat